



Commune d'Oupeye

Secrétariat communal  
secretariats@oupeye.be

**CONSEIL COMMUNAL DU 19 FEVRIER 2009**  
**Condensé des points de l'ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Informations**

- Réponse à la question de M. le Conseiller communal Paul ERNOUX lors de la séance du Conseil communal du 18/12/2008 relative au placement d'une signalisation pour assurer la présence d'un nouveau rond-point à Hermalle.

**2. Règlements de police**

- Règlement de police relatif à la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées rue Delwaïde face au n° 10 à Hermalle.
- Création d'un passage pour piétons rue de Hermalle à Oupeye à proximité du carrefour formé avec la rue du Roi Albert.

**3. IILE – Projet de construction d'un poste avancé sur la commune d'Oupeye – Pour avis**

Par courrier du 28/01/2009, l'IILE nous informe de son projet définitif de créer un nouveau poste avancé sur un terrain remblayé sis à l'abord aval du pont de Hermalle-Sous-Argenteau, en rive gauche du Canal Albert. Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la création de ce nouveau poste avancé.

**4. Liquidation de la subvention 2009 aux asbl Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise**

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder à l'asbl Château d'Oupeye une subvention 2009 d'un montant de 133.845,23 € et à l'asbl Sportive Haccourtoise une subvention 2009 de 258.400,00 €

## **5. Règlements relatifs à l'octroi d'une prime à la réhabilitation et aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie – Amendement**

Dans un souci d'une bonne gestion financière et d'égalité à l'égard des citoyens, il est proposé au Conseil communal de modifier les deux règlements en y insérant la mention suivante: *"La liquidation de la prime communale fera toutefois l'objet d'une instruction préalable au service Taxes de manière à établir, si le bénéficiaire n'est redevable d'aucune imposition communale. En cas de constatation de solde restant dû à l'administration communale, la prime sera réduite à due concurrence"*.

## **6. Règlement redevance sur la location de matériel communal – Amendement**

Le règlement communal instaurant une redevance sur la location du matériel communal et arrêté par le Conseil communal en dernière date du 08/11/2007, ne prévoit pas la location de matériel électrique qui est très régulièrement sollicité par les groupements et associations. Le Conseil communal est invité à compléter son règlement en reprenant les différents éléments constituant le matériel électrique, tout en imposant une caution de 200 € et la prise en charge éventuelle par les organisateurs d'activités, de la réception de celui-ci par un organisme agréé.

## **7. Liquidation de la contribution des charges 2008 à INTRADEL – Prise de connaissance et acceptation de la dépense**

Par décision du 30/12/2008, afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard, le Collège communal a décidé en urgence de procéder au paiement d'une dépense de 57.090,10 € à l'avantage d'INTRADEL relative au traitement des ordures ménagères du 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et ce en dépassement de crédit. Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision collégiale et en accepter la dépense.

## **8. Plan triennal 2007-2009 – Amendement**

Le programme triennal 2007-2009 prévoit pour cette année l'aménagement de la place Molitor et la réfection générale de la rue d'Argenteau (pie) à Hermalle-Sous-Argenteau. L'AIDE nous annonce que l'étude d'endoscopie de Hermalle-Sous-Argenteau a pris un retard conséquent et que pour le surplus, une étude diagnostique du réseau doit être envisagée dont la mise en œuvre débiterait dans le courant du mois d'avril prochain. L'égouttage de la place Molitor et d'une partie de la rue d'Argenteau devant être intégré dans le projet de voirie, il semble peut probable que le chantier puisse être attribué pour la fin 2009. Afin d'éviter de perdre une partie du subside du programme triennal 2007-2009, il est proposé au Conseil communal de retirer *l'aménagement de la place Molitor et la réfection générale de la rue d'Argenteau (pie)* au montant des travaux estimé à 758.797 € et de présenter au Ministre régional les deux nouveaux projets ci-après dont le montant des travaux est similaire à celui abandonné:

- 1° Aménagement intérieur dans la construction d'une nouvelle administration communale au montant des travaux estimés à 567.773,98 €
- 2° Réfection générale et aménagement de la rue Wesphaël à Vivegnis au montant des travaux estimé à 223.338,78 €

## **9. Plan triennal 2007-2009 – Avenant 5 au contrat d'agglomération**

Le plan triennal des travaux 2007-2009 a été approuvé en dernière date par arrêté régional du 30/10/2008. Celui-ci prévoit pour l'année 2008 les travaux subsidiés par la Région wallonne et la SPGE pour la partie d'égouttage dans le cadre d'un contrat d'agglomération approuvé par le Conseil communal le 01/04/2004. La SPGE présente un avenant n° 5 au contrat d'agglomération concernant les travaux relevant de plan triennal – année 2008 pour:

- la rue Wérihet avec une subvention égouttage de 228.224,11 €
- les rues du Ruisseau et de Beaumont avec une subvention égouttage de 320.870,08 €
- la rue Michel (Nord) à Haccourt avec une subvention égouttage de 164.345,00 €

Le Conseil communal voudra bien approuver ledit avenant n° 5 au contrat d'agglomération et inscrire les travaux d'égouttage concernés dans le mode de financement.

## **10. Plan triennal 2007-2009 – Convention avec l'AIDE relative à l'étude et la direction des travaux des rues du Ruisseau et Beaumont à Haccourt**

Le Conseil communal voudra bien décider dans le cadre du plan triennal 2007-2009 de passer une convention avec l'AIDE relative à l'étude et à la direction des travaux des rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt.

## **11. Décret impétrant 2007 – Convention avec l'AIDE relative à l'étude et la direction des travaux de la rue Michel à Haccourt**

Le Conseil communal voudra bien, dans le cadre du plan triennal 2007-2009, de passer une convention avec l'AIDE relative à l'étude et à la direction des travaux de la rue Michel à Haccourt.

## **12. Aménagement des cimetières – Appel à projet 2009 – Ratification**

Suite à l'appel à projet 2009 lancé par M. le Ministre COURARD portant sur "Les funérailles et sépultures" financé à raison de 60 %, le Collège communal, en sa séance du 04/02/09 a décidé, en urgence, d'adopter un projet d'aménagement de l'allée principale et d'un espace de repos/convivialité au cimetière de Haccourt, considérant que le formulaire de candidature devait être présenté au Ministère le 16/02/2009 au plus tard. Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision susvisée du Collège.

## **13. Acquisition d'un véhicule pour le service d'Entretien des Espaces publics – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire simple cabine destiné au service d'Entretien des Espaces publics au montant estimé à 32.500 €TVAC et approuver le cahier spécial des charges.

#### **14. Acquisition d'une autolaveuse – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en vue de l'acquisition d'une autolaveuse pour le Foyer de quartier de Hermalle au montant estimé à 8.470 €TVAC et approuver le cahier spécial des charges.

#### **15. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps dans trois sites scolaires communaux**

Pendant une période de 8 demi jours répartis sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps dans les écoles maternelles de Vivegnis Centre, Houtain et Hermée a été atteinte. Le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans les trois cycles maternels concernés à partir du 19/01/2009 jusqu'au 30/06/2009.

#### **16. Questions orales**

#### **17. Approbation du projet de PV de la séance publique du 29 janvier 2009**

### **SEANCE HUIS CLOS**

#### **18. Autorisation d'ester en justice**

Le Conseil communal voudra bien autoriser le Collège communal à ester en justice en qualité de demandeur pour la récupération des débours communaux pourtant sur l'évacuation d'un dépôt d'immondices illicite au montant de 163,50 €

#### **19. Mise à la retraite d'un membre du personnel communal en vue de faire valoir ses droits à la pension de retraite**

- Unw chef de Bureau administratif au 1er janvier 2010.

#### **20. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification**

- Désignation temporaire à temps plein d'un Directeur en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement de.
- Désignation temporaire à temps plein d'un instituteur primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 17 périodes/semaine d'un instituteur primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 3 périodes/semaine d'une institutrice primaire en remplacement.

- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 8 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation à titre temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à raison de 6 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 8 périodes/semaine d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 12 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 9 périodes/semaine d'un maître spécial d'éducation physique en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 7 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de psychomotricité en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 8 périodes/semaine d'un maître spécial de psychomotricité en remplacement.

**21. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle**

- Une institutrice maternelle pour la période du 2 au 10 décembre 2008 pour raison de santé.

**22. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 29 janvier 2009**

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU